

S.C.P. Marie-Laure FERRER

COMMISSAIRE DE JUSTICE ASSOCIE

—◆—
30, allées Arago
B.P. 900 64
66502 - PRADES CEDEX

—◆—
Tél : 04 68 96 42 03

e-mail : scpml.ferrer@orange.fr



PROCÈS-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
ET LE ONZE DECEMBRE

EXPEDITION

A LA REQUÊTE DE :

Maître Eric VERRECCHIA, mandataire judiciaire, domicilié Résidence La Nativité, Bâtiment D, 47 bis A Boulevard Carnot à AIX EN PROVENCE (13100), agissant es-qualité de mandataire liquidateur à la liquidation judiciaire du patrimoine personnel de :

Monsieur Sébastien, Jean, Daniel WENCK, né le 26 mars 1976 à Mirecourt (88), demeurant 1 place Mistral, Château Gombert, appartement 5, MARSEILLE (13013)

Fonctions auxquelles il a été désigné par jugement rendu le 10 mai 2023 par le juge des contentieux de la protection chargé des procédures de traitement de surendettement du Tribunal Judiciaire de Marseille.

Ayant pour avocat constitué, Maître Violaine CREZE, avocat associé de la SELARLU CREZE, membre de l'AARPI CTC AVOCATS, dont le cabinet est Château de Saint-Henri 123 rue Rabelais à MARSEILLE (13016), Avocate au Barreau de Marseille, élisant domicile en son cabinet

Je, Marie-Laure FERRER, Commissaire de Justice associé de la société civile professionnelle Marie-Laure FERRER, à PRADES 66500, 30 allées Arago, soussignée,

Agissant en vertu de :

Un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de Marseille en date du 13 novembre 2024, autorisant Maître Eric VERRECCHIA, ès-qualité de liquidateur mandataire à la liquidation judiciaire du patrimoine personnel de Monsieur Sébastien WENCK, à procéder à la vente des droits et biens immobiliers suivants en deux lots d'enchères :

Premier lot d'enchère :

Sur la commune de PRADES (66500) :

Une parcelle de terre cadastrée dite commune section AT n°315 formant le lot n°17 du lotissement le Clos des Cerisiers avec les constructions y édifiées.

Deuxième lot d'enchère :

Sur la commune de VERNET LES BAINS (66820) :

Dans un immeuble en copropriété cadastré section AD n°350 anciennement cadastré D n°386 lieudit 5 avenue des Thermes, pour une contenance de 48 m² au sol, le lot n°3 consistant en les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étage de la construction

Ces biens appartiennent et ont été acquis par Monsieur Sébastien Jean, Daniel WENCK, né le 26 mars 1976 à MIRECOURT (88500), de nationalité française et Madame Sophie SCHWEIGHOFFER née le 06 décembre 1972 à TOURCOING (59), de nationalité française, alors qu'ils étaient mariés sous le régime de la communauté légale.

Les époux communs en biens seraient divorcés mais aucun jugement de divorce n'a été mentionné en marge des actes de naissance ou de mariage des conjoints.

Et conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution,

Certifie m'être transportée, ce jour à 10 heures 55, sur le territoire des communes de VERNET LES BAINS (66820), 5 avenue des Thermes, aux fins de procéder à la description des biens immobiliers :

DESIGNATION DU BIEN :

COMMUNE DE VERNET LES BAINS (Pyrénées Orientales) - 5 avenue des Thermes :

Dans un ensemble immobilier situé à VERNET LES BAINS (66820), 5 avenue des Thermes, figurant au cadastre de ladite commune sous la référence section D, numéro 386.

Lot numéro 3 :

Les fractions ci-après désignées correspondant aux 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étage de cet immeuble : le deuxième étage se compose d'une chambre avec balcon et d'une pièce à la suite, d'une cuisine et d'un WC, le troisième étage : d'une chambre avec balcon, d'une autre chambre, d'une cuisine et d'un WC, le quatrième étage est exclusivement composé de combles utilisables.

Et les 630/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

DESCRIPTION

Appartement situé au deuxième étage du bâtiment, au fond du couloir sur la gauche (photos 1 à 23) :

Depuis le couloir, une porte en bois, avec vitre cintrée en partie haute, équipée d'une serrure ouvre sur une pièce à vivre avec coin cuisine :

Sol : parquet stratifié.

Plinthes : bois.

Murs : peinture talochée blanche.

Plafond : peinture blanche.

Un point lumineux en plafond, un convecteur électrique.

Coin Cuisine :

La cuisine se compose d'un plan de travail en matériau postformé, dans lequel sont encastrés un évier à un bac inox avec mitigeur et égouttoir côté droit, ainsi qu'une plaque quatre feux gaz.

Sous le plan de travail, un placard à deux portes en bois, une niche accueillant un four, trois tiroirs.

En partie haute, un placard à deux portes en bois, une hotte aspirante, deux placards à une porte en bois.

Une porte-fenêtre à deux battants en PVC équipée de volets en bois ouvre sur un balconnet au sol béton, muni d'un garde-corps. Cette porte-fenêtre ouvre sur l'avenue des Thermes.

Depuis la cuisine, on accède à un **dégagement faisant office de chambre** par un cadre dormant en bois, démuné de porte, avec imposte vitrée, encadré de vitres martelées surmontant une cloison murale :

Sol : parquet stratifié.

Plinthes : bois.

Murs : peinture talochée blanche.

Plafond : peinture blanche.

Un point lumineux et un détecteur de fumée en plafond.

Un convecteur électrique.

Cette pièce ne comporte aucune fenêtre.

Depuis le dégagement, on accède par une porte en bois vitrée à deux battants à la **salle d'eau** :

Sol : revêtement plastifié.

Plinthes : carrelage.

Murs : peinture talochée.

Plafond : peinture blanche.

Un point lumineux en plafond.

Une cabine de douche, parois verre, receveur acrylique, mitigeur, une douchette, une barre.

Un meuble avec plan de salle de bains incluant un lavabo équipé d'un mitigeur inox.

Sous le plan de salle de bains, un placard à une porte encadré de deux tiroirs et de deux petits placards à une porte.

Au-dessus, miroir avec deux spots.

Un convecteur électrique.

Un wc en émail blanc avec chasse d'eau dorsale sans abattant.

Un cumulus de 100 litres dans un coffrage.

Une fenêtre en bois à deux battants avec moustiquaire.

Système arrivée et évacuation d'eau.

Appartement troisième étage côté gauche au bout du couloir (photos 24 à 45) :

Une porte en bois avec vitre cintrée en partie haute, équipée d'une serrure, ouvre directement sur une **pièce à vivre avec coin cuisine** :

Sol : parquet stratifié.

Plinthes : carrelage.

Murs : peinture talochée blanche.

Plafond : peinture blanche.

Point lumineux en plafond.

Le coin cuisine est équipé d'un plan de travail postformé qui accueille un évier un bac avec égouttoir côté droit et mitigeur en inox et une plaque de cuisson quatre feux gaz.

En partie basse, un placard deux portes, une niche accueillant un four, trois tiroirs.

Au-dessus du plan de travail, un placard deux portes, deux placards une porte, une hotte aspirante.

Côté droit du plan de travail, un meuble avec niche qui accueille un réfrigérateur, et au-dessus un placard à une porte.

Un convecteur électrique.

Une fenêtre deux battants PVC blanc avec volet roulant manuel.

Depuis cette pièce, j'accède par une ouverture pratiquée dans la cloison murale à un **dégagement faisant office de chambre** :

Sol : parquet stratifié.

Plinthes : bois ou faïence.

Murs : peinture blanche.

Plafond : peinture blanche.

Un éclairage en plafond.

Cette pièce ne comporte aucune fenêtre.

Depuis le dégagement, j'accède par une porte bois vitrée deux battants à la **salle de bains** :

Sol : parquet stratifié.

Plinthes : bois.

Murs : faïence et enduit taloché blanc.

Plafond : peinture blanche.

Un point lumineux en plafond, une trappe d'accès et une VMC.

Un wc céramique chasse d'eau dorsale démunie d'abattant.

Une baignoire en acrylique avec robinet inox, douchette, tablier revêtu de faïence. L'abattant des toilettes se trouve dans la baignoire.

Un meuble lavabo accueillant une vasque avec mitigeur inox.

Sous la vasque, un placard à deux portes.

Au-dessus, un miroir avec deux éclairages.

Système d'arrivée et évacuation eau.

Une fenêtre deux battants PVC blanc.

Un convecteur électrique.

Au troisième étage côté gauche, une porte bois munie d'un verrou et d'un cadenas ouvre sur les combles (Photos 46 à 52) :

Sol : plancher.

Murs : peinture.

Plafond en sous-pente : peinture.

Des vasistas en plafond.

Un éclairage en plafond.

Depuis cette pièce principale, une petite porte donne accès à une seconde pièce plus petite.

De la laine de verre recouvre le sol.

Murs : enduit, plaques.

Plafond : rampants.

Un cumulus.

ETAT D'OCCUPATION :

Les lieux sont actuellement vides de tout occupant.

Le lot est situé dans une copropriété sise 5 et 7 avenue des Thermes à VERNET LES BAINS (66820).

Aucun syndicat professionnel ou syndicat libre ne gère cette copropriété.

Les noms des différents propriétaires sont les suivants :

- Monsieur Bruno JAULIN
- Indivision MALVA / BALASKA comprenant :
 - Madame Ramda BALASKA-PRIVET
 - Madame Nicole MALVA-OLCINA
 - Monsieur Jean-Paul MALVA
 - Monsieur André MALVA
- Monsieur Christophe FROMENT

Mes opérations de de description ont été réalisées assistée de Monsieur Maxime CADEIL du cabinet DIAG & ASSOCIES et après que Monsieur Brandon FERNANDEZ, mandaté par Monsieur Sébastien WENCK, m'ait ouvert la porte.

Mes constatations terminées à 12 heures 35, j'ai de tout ce que dessus, dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit à ma requérante.

Il est joint au présent :

- le jugement rendu par le Tribunal Judiciaire d'Aix-En-Provence en date du 13 novembre 2024, autorisant Maître Eric VERRECCHIA, és-qualité de liquidateur mandataire à la liquidation judiciaire du patrimoine personnel de Monsieur Sébastien WENCK, à procéder à la vente des droits et biens immobiliers suivants en deux lots d'enchères :
- photocopies des croquis des lieux dressés par le cabinet Diag & ASSOCIES en date du 11 décembre 2024
- **CINQUANTE DEUX** photographies prises par mes soins.

COÛT : QUATRE CENT CINQUANTE SEPT EUROS et VINGT SEPT CENTIMES

Maître Marie-Laure FERRER

Coût de l'Acte - Emoluments	221.36
Vacation (2 x 1/2 H)	150.30
Frais de déplacement	9.40
Total Hors Taxes	381.06
T.V.A. 20 %	76.21
Total T.T.C. en EUROS	457.27



TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE MARSEILLE
Pôle de Proximité
Caserne du Muy
21 rue Ahmed LITIM
13331 MARSEILLE CEDEX 03

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE
Jugement du 13 novembre 2024

Audience publique du Tribunal judiciaire de Marseille siégeant 21
rue Ahmed LITIM

tenue le 16 octobre 2024

par ABRAM Olivier, Juge des contentieux et de la protection au
Tribunal judiciaire de MARSEILLE, assisté de TASSOTTI Anne-
Marie, Greffière

RG n° 11-22-000060

Monsieur WENCK Sebastien
né le 26/03/1976
Maître VERRECCHIA Eric

C/

CA CONSUMER FINANCE
BNP PARIBAS PERSONAL
FINANCE
CARREFOUR BANQUE
BANQUE PATRIMOINE ET
IMMOBILIER SERVICE
IMPAYES ET
RECOUVREMENT
SIP PRADES
BNP PARIBAS
CREALFI Chez CA
CONSUMER FINANCE
DOMOFINANCE Chez
NEUILLY CONTENTIEUX

JUGEMENT

DU 13 novembre 2024

GROSSE :
COPIE : à toutes les parties +
Banque de France + Me
Violaine CREZE

ENTRE :

DEMANDEUR(S)

Monsieur WENCK Sebastien né le 26/03/1976 APPT 5 1 PL
MISTRAL CHATEAU GOMBERT, 13013 MARSEILLE 13,
non comparant

Maître VERRECCHIA Eric Mandataire Judiciaire Résidence la
Nativité Bâtiment D 47 Bis A Boulevard Carnot, 13100 AIX EN
PROVENCE,
représenté par Me CREZE Violaine, avocat

ET

DEFENDEUR(S)

CA CONSUMER FINANCE ANAP AGENCE 923 BANQUE DE
FRANCE BP 50075, 77213 AVON CEDEX, non comparant
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE Chez NEUILLY
CONTENTIEUX 143 Rue ANATOLE FRANCE , 92300 LEVALLOIS
PERRET, non comparant
CARREFOUR BANQUE Chez NEUILLY CONTENTIEUX 143 Rue
ANATOLE FRANCE , 92300 LEVALLOIS PERRET, non comparant
BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER SERVICE IMPAYES ET
RECOUVREMENT 4 RUE DU GENERAL FOY, 75378 PARIS CEDEX
08, non comparant
SIP PRADES 11 AVENUE BEAUSOLEIL CS 10100, 66501 PRADES
CEDEX, non comparant
BNP PARIBAS CHEZ IQERA SERVICES SERVICE
SURENDETTEMENT 186 AV DE GRAMMONT, 37917 TOURS
CEDEX 9, non comparant
CREALFI Chez CA CONSUMER FINANCE A.N.A.P. Agence 923
Banque de France BP 50075, 77213 AVON CEDEX , non comparant
DOMOFINANCE Chez NEUILLY CONTENTIEUX 143, Rue Anatole
France, 92300 LEVALLOIS PERRET, non comparant

L'affaire a été mise en délibéré au **13 novembre 2024**, et à cette
date le jugement suivant a été rendu par mise à disposition au
greffe.

Feuille 2

EXPOSE DES FAITS:

Par jugement en date du 14 septembre 2022, le juge des contentieux de la protection chargé des procédures de traitement du surendettement de ce tribunal a notamment:

- prononcé l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire au bénéfice de Sébastien WENCK,
- désigné Maître Éric VERRECCHIA en qualité de mandataire aux fins de procéder aux mesures de publicité et de dresser un bilan de la situation économique et sociale du débiteur.

Maître VERRECCHIA a déposé son bilan économique et social le 29 décembre 2022.

Par jugement en date du 10 mai 2023, le juge des contentieux de la protection chargé des procédures de traitement du surendettement de ce tribunal a notamment :

- arrêté les créances à l'encontre de Sébastien WENCK comme suit:

- SA BNP PARIBAS:

*prêt immobilier 65.078,92 euros,
*prêt personnel 631,53 euros,

- SIP de PRADES 4533,48 euros,

- NEUILLY Contentieux

* SA Carrefour Banque n° 50327673859013 15.778,92 euros,
* SA Carrefour Banque n°50327673853100 4596,12 euros,
* SA BNP PARIBAS Personal Finance 9741,97 euros,
* SA DOMOFINANCE 13.654,69 euros,

- SA CREALFI 2291 euros,

- SA CA Consumer Finance 11.715 euros,

- prononcé la liquidation judiciaire du patrimoine personnel de Sébastien WENCK, et désigné Maître Éric VERRECCHIA en qualité de liquidateur,

- dit que le liquidateur dispose d'un délai de 12 mois pour vendre les biens du débiteur à l'amiable ou organiser une vente forcée dans les conditions relatives aux procédures civiles d'exécution,

Feuille 3

Par requête en date du 13 juin 2024, Maître Éric VERRECCHIA en qualité de liquidateur a indiqué que la réalisation de l'actif était limitée à deux biens immobiliers dont la désignation suit:

I. Sur la commune de PRADES (66500) :

Une parcelle de terre cadastrée sur ladite commune section AT n°315 formant le lot n°18 du lotissement le Clos des Cerisiers avec les constructions y édifiées.

II. Sur la commune de VERNET LES BAINS (66820) :

Dans un immeuble en copropriété cadastré sur ladite commune section D n°386 lieudit 5 Avenue des Termes, pour une contenance de 48 m² au sol, le lot n°3 consistant en les 2ème, 3ème et 4ème étage de la construction.

Règlement de copropriété publié le 19 décembre 1969 volume 2671 n°7.

Il précisait que ces biens avaient été acquis par Monsieur WENCK et Madame SCHWEIGHOFFER, alors qu'ils étaient mariés sous le régime de la communauté légale, la parcelle cadastrée commune de PRADES section AT n°315 par acte du 30 avril 2004 publié le 17 mai 2004 volume 2004 P n°4395, et le lot n°3 du règlement de copropriété de l'immeuble cadastré commune de VERNET LES BAINS section D n°386 par acte du 22 décembre 2006 publié le 5 février 2007 volume 2007 P n°01122, et ajoutait que les époux WENCK / SCHWEIGHOFFER auraient divorcé mais qu'aucun jugement de divorce n'est mentionné en marge de leur acte de mariage ou de leur acte de naissance.

Les parties ont été convoquées par le greffe par courrier recommandé avec accusé de réception.

Éric VERRECCHIA en qualité de liquidateur a renouvelé ses premières demandes, et aucune autre partie n'a comparu.

MOTIFS DE LA DECISION :

Il résulte de l'article R 742-28 du code de la consommation que, notamment, le juge des contentieux de la protection, à la demande du liquidateur, détermine la mise à prix du bien à vendre, les conditions essentielles de la vente et les modalités de visite. A la demande du liquidateur ou de l'une des parties, il peut aménager, restreindre ou compléter les mesures de publicité de la vente dans les conditions des articles R. 322-37 et R. 322-38 du code des procédures civiles d'exécution.

Il précise qu'à défaut d'enchères la vente pourra se faire sur une mise à prix inférieure, dont il fixe le montant. Il peut, si la valeur et la consistance des biens le justifient, faire procéder à leur estimation totale ou partielle.

Feuille 4

Il apparaît qu'il y a lieu de faire droit à la requête dans les termes qu'elle indique et d'ordonner en conséquence la vente aux enchères des biens en cause à l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, et sur le cahier des conditions de vente qui sera déposé par Maître Violaine CREZE, avocat postulant auprès du Tribunal judiciaire de Marseille, et de fixer conformément aux dispositions de l'article R.742-28 du Code de la Consommation la mise à prix du bien, les conditions essentielles de la vente et les modalités de la visite.

Il sera ajouté qu'à supposer que le divorce des époux ait été réellement prononcé, il n'est pas opposable à la procédure collective de Monsieur WENCK et le liquidateur peut poursuivre la vente de la pleine propriété desdits biens et droits immobiliers au préjudice de Monsieur WENCK et de Madame SCHWEIGHOFFER dès lors que si le divorce entraîne de plein droit la dissolution de la communauté il ne devient opposable aux tiers qu'à compter de la date à laquelle il a été transcrit sur les actes d'état civil conformément à l'article 262 du code civil.

La valeur de l'immeuble cadastré commune de PRADES section AT n°315 a été estimée dans le bilan économique et social susvisé à la somme de 167 525,00 euros, de sorte que sa mise à prix peut être fixée à la somme de 170 000,00 euros avec une faculté de baisse de quart, moitié puis des trois quarts en cas de carence d'enchères.

Les droits immobiliers dépendant de l'immeuble cadastré commune de VERNET LES BAINS section D n°386 ont été estimés dans le bilan économique et social à la somme de 108 561,00 euros, de sorte que sa mise à prix peut donc être fixée à la somme de 110 000,00 euros avec une faculté de baisse de quart, moitié puis des trois quarts en cas de carence d'enchères.

Le jugement à venir sera publié, à la requête du liquidateur, au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2 pour produire les effets du commandement de payer valant saisie en matière de saisie immobilière.

La visite de l'immeuble sera organisée, en présence d'un commissaire de justice, quinze jours au moins avant la date de l'adjudication.

PAR CES MOTIFS:

Statuant après débats publics par jugement réputé contradictoire, mis à la disposition des parties au greffe et rendu en 1^{er} ressort,

Autorise :

Maître Eric VERRECCHIA, mandataire judiciaire, liquidateur à la liquidation du patrimoine personnel de Monsieur Sébastien WENCK, demeurant et domicilié en cette qualité à AIX EN PROVENCE (13100), Résidence la Nativité, Bâtiment D, 47 Bis A Boulevard Carnot.

Feuille 5

À procéder à la vente des droits et biens immobiliers suivants en deux lots d'enchères :

I. Premier lot d'enchères :

Sur la commune de PRADES (66500) :

Une parcelle de terre cadastrée dite commune section AT n°315 formant le lot n°18 du lotissement le Clos des Cerisiers avec les constructions y édifiées.

ORIGINE DE PROPRIETE :

Acte du 30 avril 2004 publié le 17 mai 2004 volume 2004 P n°4395.

MISE A PRIX :

Fixe la mise à prix à la somme de :

170.000,00 € (CENT SOIXANTE DIT MILLE EUROS)

avec faculté de baisses successives de quart, de moitié et de trois quarts en cas de carence d'enchères.

II. Deuxième lot d'enchères :

Sur la commune de VERNET LES BAINS (66820) :

Dans un immeuble en copropriété cadastré section D n°386 lieudit 5 Avenue des Termes, pour une contenance de 48 m² au sol, le lot n°3 consistant en les 2ème 3ème et 4ème étage de la construction.

Règlement de copropriété publié le 19 décembre 1969 volume 2671 n°7.

ORIGINE DE PROPRIETE :

Acte du 22 décembre 2006 publié le 5 février 2007 volume 2007 P n°01122.

MISE A PRIX :

Fixe la mise à prix à la somme de :

110.000,00 € (CENT DIX MILLE EUROS)

avec faculté de baisses successives de quart, de moitié et de trois quarts en cas de carence d'enchères.

Feuille 6

Dit que la vente aura lieu à la requête de Maître Eric VERRECCHIA, liquidateur, devant le Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de Marseille et sous le ministère de Maître Violaine CREZE, avocat associé de la SELARLU CREZE, membre de l'AARPI CTC AVOCATS, avocat postulant près ledit Tribunal, dont le cabinet est Château de Saint-Henri, 123 rue Rabelais 13016 MARSEILLE

MODALITES DE LA PUBLICITE :

Dit que les modalités de publicité seront effectuées conformément aux articles R.322-31 et R.322-32 du code des procédures civiles d'exécution.

Prescrit que Maître Eric VERRECCHIA mandatera tel commissaire de justice territorialement compétent qu'il apparaîtra à l'effet de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble et dit que celui-ci pourra à cette fin pénétrer dans les lieux.

Dit également que la visite préalable à la vente aura lieu, sous l'autorité du commissaire de justice désigné par Maître Eric VERRECCHIA, quinze jours au moins avant la date de l'adjudication.

Ordonne que le présent jugement soit publié au Service de la Publicité de Perpignan 2 et produise les effets du commandement prévus à l'article R321-6 du Code des procédures civiles d'exécution.

Déclare les dépens frais privilégiés de vente.

Dit que la présente décision sera notifiée, à la diligence du Greffier, par lettre recommandée avec accusé de réception à :

- La personne en rétablissement personnel, Monsieur Sébastien, Jean, Daniel WENCK, né le 26 mars 1976 à MIRECOURT (88500), de nationalité française, époux commun en biens de Madame Sophie SCHWEIGHOFFER, dont il serait divorcé sans qu'aucun jugement de divorce n'ait été mentionné en marge des actes de naissance ou de mariage des conjoints, demeurant et domicilié Appartement 5 - 1 place Mistral Château Gombert 13013 MARSEILLE;

- À son épouse commune en biens, Madame Sophie SCHWEIGHOFFER, née à TOURCOING (59) le 6 décembre 1972 et dont le dernier domicile connu est 14 rue André Maler 66 500 PRADES;

- Au créancier inscrit, la société BNP PARIBAS, société anonyme dont le siège est à PARIS 75009, 16 Boulevard des Italiens, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 662 042 449 au domicile par elle élue en l'office notarial de PRADES 66500, 133 rue de la Castellane dans son inscription de privilège de prêteur de deniers et d'hypothèque conventionnelle publiée au 2ème Bureau de PERPIGNAN le 5 février 2007 volume 2007 V n°433;

Feuille 7

- au liquidateur, Maître Eric VERRECCHIA, mandataire judiciaire, liquidateur à la liquidation du patrimoine personnel de Monsieur Sébastien WENCK, demeurant et domicilié en cette qualité à AIX EN PROVENCE (13100) Résidence la Nativité Bâtiment D, 47 Bis A Boulevard Carnot.

Ainsi jugé et prononcé au Tribunal Judiciaire de Marseille, aux jour, mois et an sus-dits.

Le Greffier

Le Juge



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSAILLE LA NATIVITE

Marseille, le

13 Novembre 24

LE GREFFIER

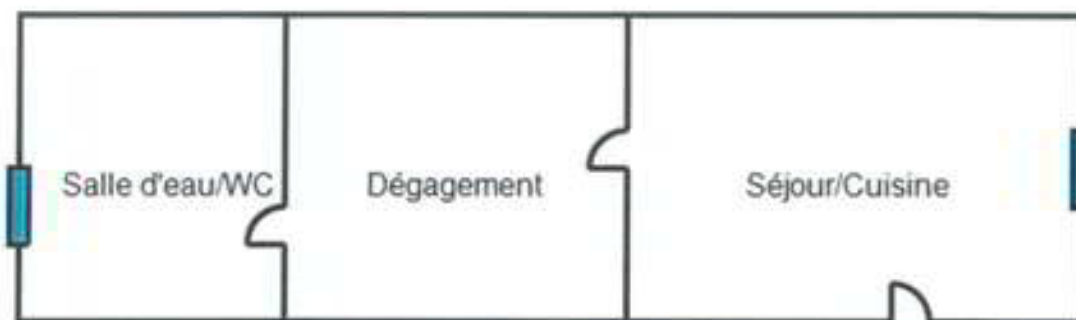


ANNEXE 1 – CROQUIS



PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	VERRECCHIA / WENCK 16206 11.12.24		Adresse de l'immeuble :	5 avenue DES THERMES 66820 VERNET-LES-BAINS	
N° planche :	1/1	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1

2ème



Amiante

ANNEXE 2 – CROQUIS

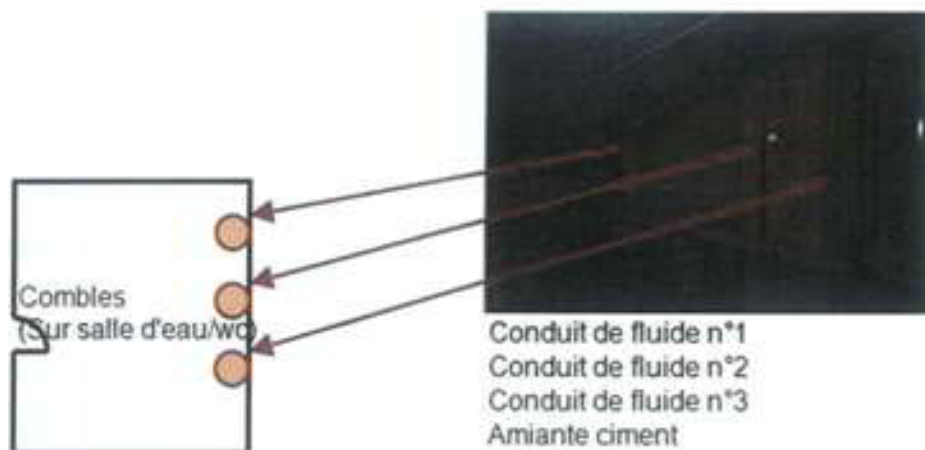
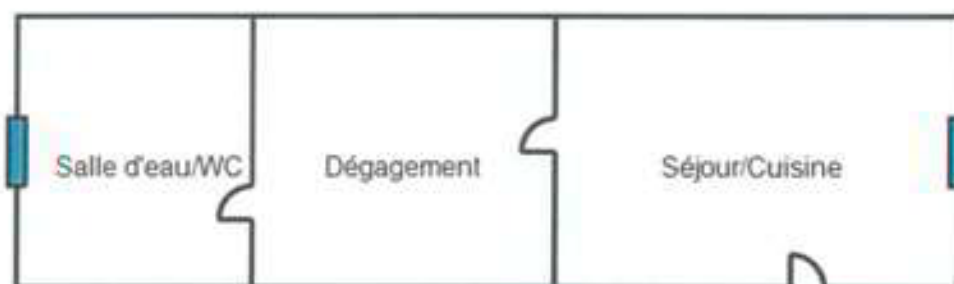


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	VERRECCHIA / WENCK 16207 11.12.24	Adresse de l'immeuble :	5 avenue des Thermes 66820 VERNET-LES-BAINS
N° planche :	1/1	Version :	0
		Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau :
			Croquis N°2

Légende

Conduit de fluide

3ème



- Conduit de fluide n°1
- Conduit de fluide n°2
- Conduit de fluide n°3
- Amiante ciment

Amiante

ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

N° dossier :	VERRECCHIA / WENCK 16208 11.12.24	Adresse de l'immeuble :	Bâtiment
N° planche :	1/1		Version : 0
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1

4ème

Grenier





1



2



3



4

Marie



6



8



5



7





9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



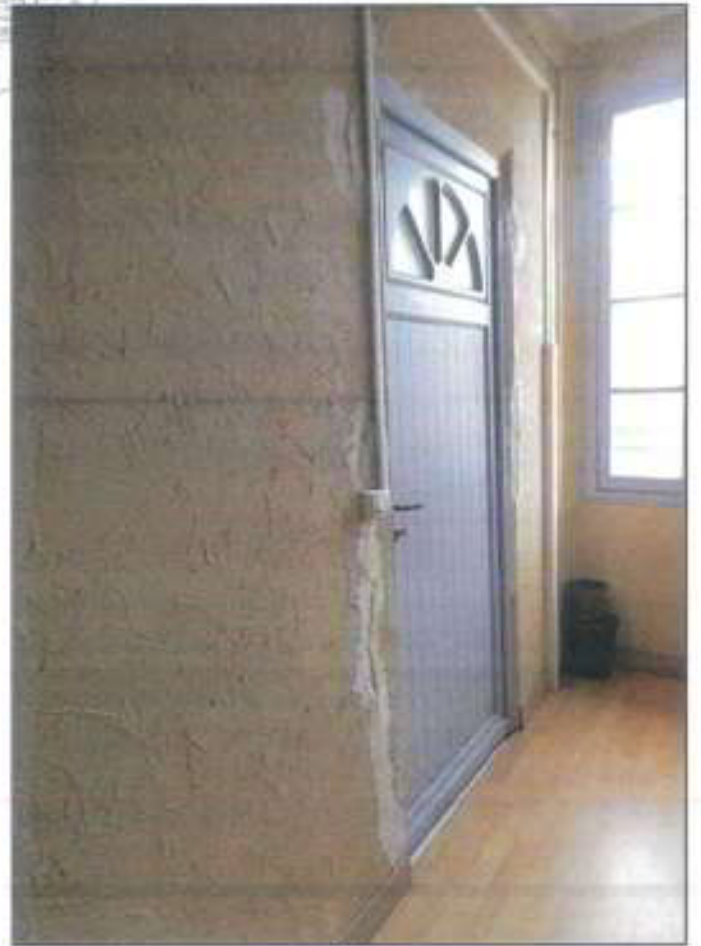
21



22



23



24



25



26



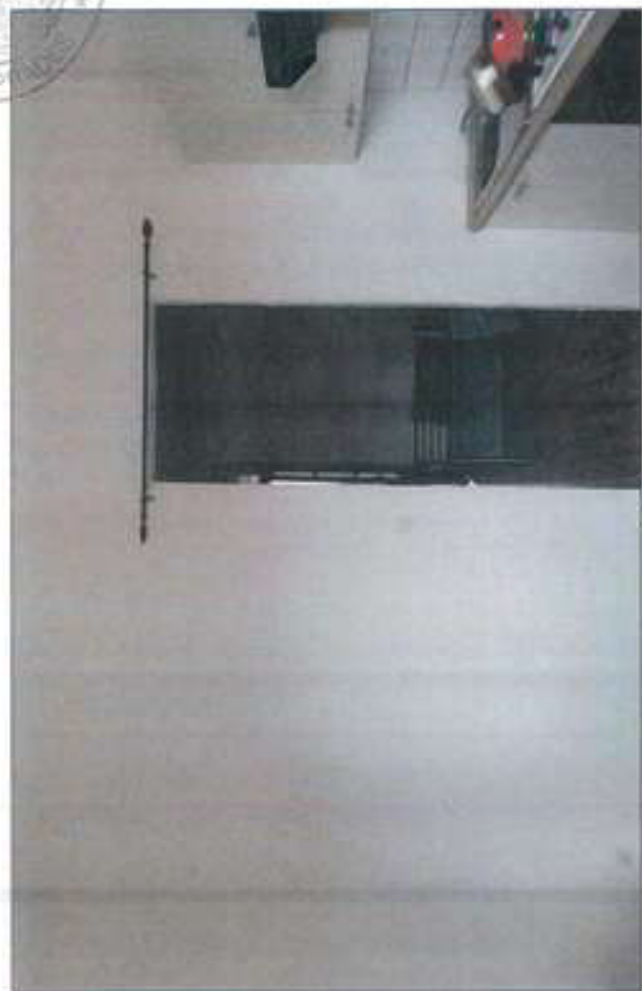
27



28



30



32

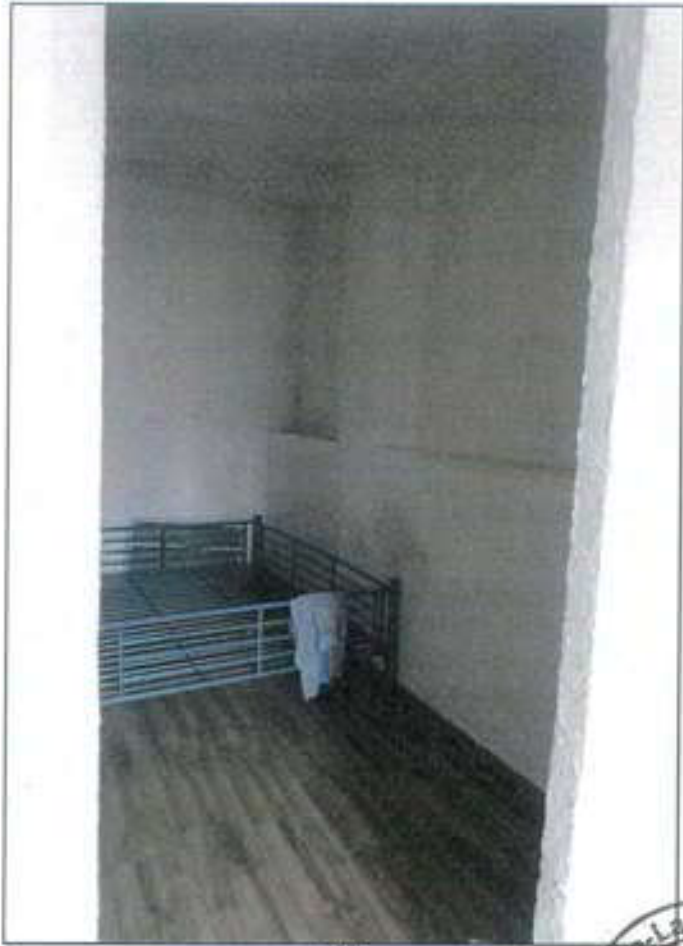


29



31





33



34



35



36



37



38



39



40



41



42



43



44



45



46



47



48



50



52



49



51



